Image not found or type unknown

Délais de la date prévisionnelle du compromis dépassé

Par **rudy0707**, le **31/05/2016** à **21:17**

Bonjour,

Nous avons signé le compromis mi mars et la date prévisionnelle de la signature devant notaire est le 16 juin via l'agence immobilière Orpi. Or, nous avons 2 semaines de retard et nous serons prêt seulement le 2 juillet. Le problème, c'est que les vendeurs ont acheté une autre propriété et veulent nous transmettre toutes les charges du prêt relais. Que pouvons-nous faire ?

Merci.

Pour information, c'est notre premier achat.

Par **Tisuisse**, le **01/06/2016** à **07:53**

Bonjour,

Ce que peuvent vous réclamer vos vendeur c'est toutes les charges supplémentaires liées à ces 15 jours de retard :
- abonnement d'eau, gaz, électricité, téléphone, charges de copropriété, charges diverses, taxe foncière, intérêts d'emprunt du prêt relais, etc.
mais le tout pour la seule période des 15 jours de retard.

Voyez donc ce problème avec le notaire chargé de cette vente.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés